

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

No. R-3843-2013

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO,
société dûment constituée, ayant sa principale
place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville
et district de Montréal, province de Québec,

(ci-après «Gaz Métro»),

**DEMANDE D'AUTORISATION VISANT LA RELOCALISATION D'UNE CONDUITE DE
TRANSMISSION À DRUMMONDVILLE**

(Article 73, al. 1, par. 1^o, de la *Loi sur la Régie de l'énergie*,
L.R.Q., c. R-6.01 (la «Loi») et article 1 du *Règlement sur les conditions et les cas
requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*, c. R-6.01, r.0.04.1 (le « Règlement »))

**AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'AUTORISATION, GAZ MÉTRO EXPOSE
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. Elle est une entreprise œuvrant dans le domaine de la distribution du gaz naturel au Québec et, à ce titre, elle est assujettie à la juridiction de la Régie de l'énergie (la « Régie »), conformément aux dispositions de la Loi;
2. Elle est titulaire d'un droit exclusif de distribution qui lui confère le droit d'exploiter un réseau de distribution et celui de transporter et livrer par canalisation le gaz naturel destiné à la consommation;
3. En vertu de l'article 73, al. 1, par. 1^o de la Loi, Gaz Métro doit obtenir l'autorisation de la Régie, aux conditions et dans les cas qu'elle a fixés par règlement, pour, entre autres, acquérir des actifs destinés à la distribution;
4. En vertu de l'article 1, al. 1, par. 1^o du Règlement, Gaz Métro doit notamment obtenir cette autorisation dans le cadre d'un projet d'un coût de 1,5 million de dollars et plus;
5. En la présente instance, Gaz Métro s'adresse donc à la Régie pour qu'elle l'autorise à procéder à un projet d'investissement visant la relocalisation d'une conduite de transmission à Drummondville;
6. La description générale relative au projet, ainsi que les analyses, données et informations requises par la Loi et le Règlement au soutien de la présente demande apparaissent à la pièce Gaz Métro-1, Document 1;
7. Ce projet vise à permettre à la société SOPREMA de s'établir sur un terrain actuellement traversé par une conduite de transmission de classe 7 000 kPa;
8. Le coût global du projet est estimé à 3,75 millions de dollars, tel qu'il appert des données apparaissant à la pièce Gaz Métro-1, Document 1;

9. Tel qu'il appert du protocole d'entente signé avec la société SOPREMA, déposé sous la cote Gaz Métro-1, Document 2, cette dernière assumera la totalité des coûts associés au projet;
10. Par ailleurs, afin de pouvoir respecter un échéancier serré des travaux, Gaz Métro demande à la Régie de rendre une décision prioritaire d'ici le 20 mai 2013 l'autorisant à effectuer des travaux d'arpentage, à obtenir des permis et à acheter du matériel (« dépenses prioritaires »), et ce, jusqu'à concurrence de 800 000\$;
11. Tel qu'il appert du protocole d'entente, pièce Gaz Métro-1, Document 2, ces dépenses prioritaires seront entièrement assumées par SOPREMA, et ce, indépendamment de la décision finale à intervenir sur la présente demande;
12. Pour les motifs énoncés à l'affidavit de monsieur Luc Génier accompagnant la présente demande, Gaz Métro demande à la Régie d'émettre une ordonnance de confidentialité à l'endroit des données relatives aux coûts du projet contenues à la page 11 de la pièce Gaz Métro 1, Document 1;
13. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

ACCUEILLIR	la présente demande;
AUTORISER PRIORITAIREMENT	Gaz Métro à effectuer des travaux d'arpentage, à obtenir des permis et à acheter du matériel, et ce, jusqu'à concurrence de 800 000 \$;
AUTORISER	Gaz Métro à procéder à un projet d'investissement visant la relocalisation d'une conduite de transmission à Drummondville, tel que plus amplement décrit à la pièce Gaz Métro-1, Document 1;
INTERDIRE	la divulgation, la publication et la diffusion des données relatives aux coûts du projet apparaissant à la page 11 de la pièce Gaz Métro 1, Document 1, lesquelles sont déposées sous pli confidentiel.

Montréal, le 1^{er} mai 2013

(s) Nathalie Longval, pour :

Me Nathalie Longval, pour :
 M^e Hugo Sigouin-Plasse
 Procureur de Gaz Métro
 1717, rue du Havre
 Montréal (Québec) H2K 2X3
 Téléphone : (514) 598-3767
 Télécopieur : (514) 598-3839
 Courriel : hsigouin-plasse@gazmetro.com